

NON à la répression de l'engagement militant et de l'expression critique

Explosion des procédures pour outrage, inflation des poursuites pour refus de prélèvement ADN, multiplication des pressions hiérarchiques dans les fonctions publiques, arrestations aléatoires de manifestants, invention de la « mouvance anarcho-autonome » présumée « terroriste », pressions anti-syndicales, stigmatisation de la jeunesse, intimidation policière de bénévoles qui viennent en aide aux sans-papiers et aux sans-logis...

La liste des tentatives visant à décourager l'engagement militant et l'expression critique ne cesse de s'allonger.

Tout se passe comme si, dans un contexte de durcissement du climat social, le gouvernement et ses relais plus ou moins zélés voulaient faire taire toute contestation, qu'elle émane des animateurs du mouvement social (syndicalistes, étudiants, militants associatifs et politiques) ou, plus largement, des citoyens qui refusent la dénaturation de leurs métiers et la destruction du lien social.

Loin d'être un épiphénomène, il s'agit d'une tendance lourde en phase avec la régression sécuritaire en cours. Face au démantèlement de l'Etat social et au renforcement de l'Etat pénal, un front du refus se fait jour, divers dans ses manifestations, mais nourri du sentiment commun que nos fondamentaux démocratiques sont en danger. C'est l'exercice même de la liberté d'expression de ce refus qui est aujourd'hui remis en cause, voire sanctionné.

Dans ce contexte, la justice pénale est largement instrumentalisée, comme l'illustrent, dans des registres divers, les poursuites initiées contre le DAL pour « dépôt d'objets sur la voie publique » (à savoir des tentes abritant des êtres humains...), les sévères condamnations frappant des syndicalistes en lutte (président de l'USTKE en Nouvelle-Calédonie, ouvriers de l'usine CONTINENTAL à Clairoix...), ou encore l'invention programmée d'un délit anti-bandes qui, au bénéfice d'une définition particulièrement floue, ferait peser une lourde menace sur le droit de manifester.

Mais d'autres formes d'intimidation existent, en particulier dans le cadre professionnel où les sanctions disciplinaires et para-disciplinaires sont parfois utilisées pour censurer les manifestations critiques, qu'elles soient syndicales ou non.

Fidèle à ses principes fondateurs, le Collectif Liberté Egalité Justice (CLEJ), qui rassemble de nombreuses organisations syndicales, associatives, politiques et citoyennes, entend exercer une veille active pour recenser, analyser, faire connaître et dénoncer et combattre toutes les formes d'atteintes aux initiatives de résistance démocratique.